

Universités : gel du fonds de solidarité financé par la SCSP ; « un mouvement inédit » des présidents

News Tank Éducation & Recherche -
Paris - Actualité n°345255 - Publié le 21/11/2024 à 18:33

Imprimé par Xavier Teissedre - abonné #13929 - le 22/11/2024 à 07:48



Les présidents reçus au MESR le 21/11 - © D.R. Jean-Luc Dubois Randé



Écoutez la synthèse

00:00

00:00  

Le projet de créer un « fonds de solidarité » financé par 1 % de la SCSP (Subvention pour charges de service public) des universités est gelé, rapportent plusieurs présidents reçus en urgence par [Patrick Hetzel](#), ministre de l'ESR (Enseignement supérieur et recherche), le 21/11/2024.

Cette mesure figure dans un courrier de la Dgesip (Direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle) et de la DAF (Direction des affaires financières) daté du 19/11, qui a circulé le 21/11 sans être officiellement envoyé aux universités. Elle « a suscité un mouvement inédit face à une situation inédite », déclare [Virginie Dupont](#), présidente de l'UBS (Université de Bretagne-Sud) et vice-présidente de France Universités à News Tank. Elle fait partie de la délégation de dix présidents qui ont rencontré Patrick Hetzel à la mi-journée, le 21/11.

À l'issue de la réunion plénière de France universités dans la matinée, une vingtaine de présidents et présidentes se sont en effet rendus au ministère pour témoigner de leur inquiétude face à la situation budgétaire.

« Nous avons été écoutés, mais pas entendus », déclare [Emmanuelle Garnier](#), présidente de l'Université Toulouse 2 Jean Jaurès, après le rendez-vous. « La non-compensation du CAS (Compte d'affectation spéciale) pensions plombe toutes les tentatives de faire un budget initial qui tienne debout. Sur ce point, le ministre a été clair sur le fait qu'il n'y aurait pas de modification. » France Universités chiffre à 180 M€ le surcoût de cette non-compensation, qui s'ajoute à d'autres.

« Nos établissements ont fait de nombreux efforts pour faire face à l'inflation, au coût de l'énergie et aux mesures

Guérini non compensées en 2025, contrairement à ce qui avait été annoncé. Vient s'ajouter le CAS pensions et, hier, ce fonds de solidarité financé par nos SCSP et pour lequel France Universités n'a jamais donné son accord. C'était trop », indique Virginie Dupont.

France Universités entend réunir ses membres par visioconférence, le 22/11, afin de « partager ce qu'il s'est passé ces dernières 24 h et de définir ensemble des modalités d'action ».

« Il fallait une action forte »

La décision des présidents de rejoindre le ministère a été prise en fin de matinée, le 21/11/2024. La veille, le 20/11, les conseils de France Universités qui se réunissaient avaient été marqués par des discussions sur le courrier de la Dgesip et de la DAF présentant le « fonds de solidarité ».

Virginie Dupont retrace : « Il y a eu émoi quand on a eu connaissance de ce courrier. Les conseils de France Universités ont longuement débattu. Nous avons modifié l'ordre du jour de notre assemblée générale du 21/11 pour en débattre librement. À l'issue, nous avons décidé qu'il fallait une action forte en allant au ministère pour demander au ministre d'entendre les difficultés des universités. »

Un participant à l'assemblée générale de France Universités décrit des présidents « désemparés », certains évoquant l'impossibilité de payer les salaires des personnels à l'horizon de décembre 2025.

Pour Emmanuelle Garnier, « tous les présidents, y compris des établissements les plus robustes, disaient la même chose sur l'état de leur budget, ce qui est rare ».

L'assemblée générale de France Universités a aussi été marquée par des critiques sur le manque d'action de la conférence. Interrogée à ce sujet, Virginie Dupont indique que l'association est à l'origine d'une tribune de 88 présidents alertant, dans Les Échos, sur leur situation financière.

« Des actions ont aussi été menées auprès des élus. Mais cela est perçu comme insuffisant par certains de nos membres, dont les communautés leur demandent "Que faites-vous face aux difficultés ?" ».

Les suites du rendez-vous, les activités des universités interrogées

Pour Emmanuelle Garnier, le message passé au ministre de l'ESR était le suivant : « Il faut que vous preniez la mesure du fait que vous nous obligez à couper des choses dans nos activités ». Nous avons commencé à évoquer ensemble la manière dont nous pourrions réduire la voilure. »

Parmi les possibilités évoquées figure la fermeture d'antennes universitaires — un sujet déjà mis en avant par [Guillaume Gellé](#), président de France Universités, lors du congrès de Régions de France en septembre 2024 à Strasbourg.

La réduction des capacités d'accueil est également citée pour faire des économies de masse salariale — un sujet qui rencontre l'opposition des recteurs sur le terrain.

« La décision sur le fonds de solidarité ne change pas ce à quoi nous étions déjà confrontés. Il faut que l'on coordonne nos actions et qu'on le fasse dans la durée », conclut Virginie Dupont.

© News Tank Éducation & Recherche - 2024 - **Code de la propriété intellectuelle** : « La contrefaçon (...) est punie de trois ans d'emprisonnement et de 300 000 euros d'amende. Est (...) un délit de contrefaçon toute reproduction, représentation ou diffusion, par quelque moyen que ce soit, d'une oeuvre de l'esprit en violation des droits de l'auteur. »